Image not found or type unknown

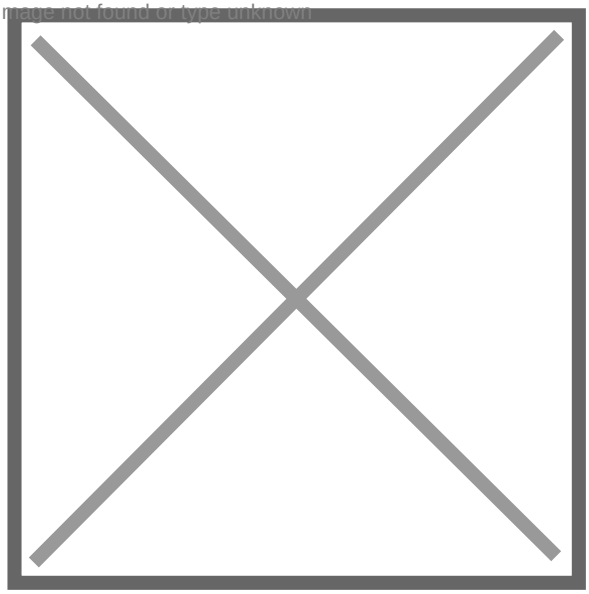

Facture reçue suite demande devis gratuit

Par **eclud**, le **20/04/2016** à **13:52**

Bonjour à tous,

J'ai pris rdv par téléphone pour avoir un devis gratuit pour le changement de mon cumulus, sur le site de cette société devis mentionné gratuit sans mention d'un déplacement à payer et sans tarification. Je demande à mon interlocutrice en prenant mon rdv "c'est bien gratuit ?" réponse "oui".

Le technicien vient comme prévu, regardes le cumulus et ses références et mentionne sur le bordereau d'intervention : faire devis cumulus n°ref...etc et je le signe (aucune mention de pièces changées,de réparation faite,ou bien de déplacement à payer).

Je ne choisi pas ce devis (où il n'y aucune mention d'un déplacement à payer seulement les pièces et la main d'oeuvre.).
Deux mois plus tard, une facture de déplacement m'arrive par courrier.... J'ai eu la collaboratrice du directeur par téléphone, qui me menace d'un recouvrement en cas de non paiement. Et cela malgré le faite qu'elle reconnaisse qu'il y a sûrement eu un malentendu lors de la prise de rdv puisque pour eux c'était un dépannage et non pas une demande de devis. Elle m'a quant-même dit si j'avais commandé leur devis le déplacement était gratuit..

La facture n'est que de 30.00 euros mais j'ai été très mal reçu au téléphone, et jamais informée de ce qui était payant sur les documents que j'ai reçu ! qu'est ce que j'encours si je conteste cette facture ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **20/04/2016** à **14:03**

Bonjour,
Un devis n'est pas nécessairement gratuit, il peut être payant (ou gratuit seulement si les travaux sont réalisés). Mais le professionnel doit vous avertir, auparavant, lorsque le devis est payant. S'il ne le fait pas, vous n'avez alors aucune obligation de payer.
C'est, bien sur, au professionnel, en cas de désaccord, de démontrer qu'il vous a bien averti des tarifs en question...

Par **eclud**, le **20/04/2016** à **14:19**

Merci Lag, pour votre réponse, je penses donc qu'il faudra que je fasse une contestation de facture à cette société par lettre recommandée avec AR. Et dans ce cas, si cette société persiste et fait un recouvrement de cette facture non payée, à quoi je peux m'attendre...(huissier, tribunal, majoration de la facture avec les frais de recouvrement...) ?

Si vous avez un site à me recommandé où je puisse trouver ce type d'information, merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés